



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Commande publique – M.A.P.A.

DECISION n°2024-102DEC du 27/06/2023
Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles
Consultation des entreprises

Le Maire de SAINT-AUGUSTIN,

VU le code des marchés publics,

VU le projet de création d'une maison des assistantes maternelles,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la délibération n° 2023-094 du 11/07/2023 déterminant l'implantation de ce projet sur la parcelle AI 106, propriété communale,

DECIDE

- de lancer une consultation d'entreprises sous la forme d'un marché public à procédure adaptée ouverte
- de publier cette consultation sur le BOAMP et le site internet communal
- de choisir le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>
- d'allotir le marché selon le détail suivant :

- 01 - GROS OEUVRE
- 02 - CHARPENTE ET MENUISERIE BOIS
- 03 - COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE
- 04 - MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS
- 05 - ENDUITS
- 06 - CLOISON - DOUBLAGE - PLAFONDS
- 07 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES
- 08 - PEINTURES - SOLS SOUPLES
- 09 - PLOMBERIE – SANITAIRE - CHAUFFAGE
- 10 – ELECTRICITE

- D'approuver l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation des Entreprises établis pour ce faire.

Notification/publication du **2 8 JUIN 2024**
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240627-2024_102DEC
Reçu le **2 8 JUIN 2024**